

Index égalité Femmes-Hommes

Année de Référence 2020
(Publication 28/02/2021)

Index égalité professionnelle

Promulguée en septembre 2018, la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » comporte un volet destiné à réduire les inégalités professionnelles entre les Femmes et les Hommes.

Dans le prolongement de cette loi, nous avons établi notre index égalité professionnelle qui est de **76 points sur 100 en 2020 (versus 87 points en 2019)**.

Détail par indicateur :

31/40	• Écart de rémunération entre les femmes et les hommes
20/20	• Répartition des augmentations individuelles
10/15	• Répartition des promotions (changement de niveau de classification)
15/15	• Nombre de femmes augmentées au retour de congé maternité
0/10	• Nombre de femmes parmi les dix plus hautes rémunérations

76/100 points